

Direction départementale des Territoires  
du Lot

## AVIS AU PUBLIC

### Autorisation de changement d'exploitant de carrière

Par arrêté préfectoral du 24 mars 2015, la SARL LOUBIERES et CIE est autorisée à poursuivre l'exploitation de la carrière et ses installations annexes situées au lieu dit « Combe de guiral », section B, parcelles n°201, 202 et 203 du plan cadastral de la commune de CRAYSSAC.

L'exploitant est tenu de se conformer aux dispositions réglementaires relatives aux carrières, ainsi qu'aux conditions particulières édictées dans l'arrêté susvisé auxquelles l'autorisation octroyée reste subordonnée.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la mairie de CRAYSSAC où est déposée une copie dudit arrêté ainsi que sur le site internet de la Préfecture du Lot: <http://www.lot.gouv.fr/>

Fait à CAHORS, le 24 mars 2015

Pour le Directeur,  
Le Secrétaire Général

Emmanuel DUFOUR